

Zeitschrift: Mensuration, photogrammétrie, génie rural
Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) =
Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF))
Band: 71-M (1973)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société suisse des mensurations et améliorations foncières
(SSMAF) : procès-verbal de la 70e assemblée générale le 15 juin
1973 à Sion
Autor: Grünenfelder, J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Herr Dir. Häberlin erklärt, daß die Angelegenheit, wie die Techniker zum Geometerpatent gelangen, sehr dringend ist. Es ist heute ein wichtiges Politikum geworden. Der Zentralpräsident erklärt, daß eine außerordentliche Hauptversammlung, wo dies diskutiert wird, erst im September stattfinden kann.

Herr Aebi fragt an, wie unser Verein nach einer eventuellen Fusion mit dem SIA heißen soll; Kulturingenieur sei zu landwirtschaftlich und Ingenieur-Geometer stimme auch

nicht. Zentralpräsident Dütschler erklärt, daß erst noch ein Name gefunden werden müsse.

J. Weidmann orientiert die Versammlung über die Kommissionsarbeit betreffend Planerqualifikation.

Mit dem Dank an den Zentralvorstand und an die Versammlung konnte Herr Zentralpräsident Dütschler um 15.25 Uhr die Versammlung schließen.

Der Protokollführer: J. Grünenfelder

Société Suisse des Mensurations et Améliorations Foncières (SSMAF)

Procès-verbal de la 70^e Assemblée générale le 15 juin 1973 à Sion

13 h à l'Aula du Collège

M. Moret, président de la section invitante, souhaite à l'assemblée la plus cordiale bienvenue en Valais et un agréable séjour à chacun.

Sont présents: 94 membres honoraires, hôtes et membres ordinaires.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président central

Il souhaite la bienvenue aux membres d'honneur, aux hôtes et aux membres ordinaires. 25 membres se sont fait excuser. L'ordre du jour, chargé, est adopté. Sont élus scrutateurs: MM. A. Gross et R. Arioli.

2. Procès-verbal de la 69^e Assemblée générale

Le procès-verbal de la 69^e Assemblée générale est adopté.

3. Rapport annuel du Comité central avec comptes, budget et contributions

Le rapport annuel qui a paru dans le bulletin N° 6/73 est mis en discussion point par point.

Sous point 3.2, le président informe que le Conseil fédéral a adopté le règlement pour l'obtention du brevet d'ingénieur-géomètre.

Le Technicum des deux Bâle s'est occupé de modifier la formation pratique.

Comptes 1972: Le caissier central Eugster renseigne sur les comptes. Ceux-ci ont été publiés dans le numéro de juillet de notre bulletin.

Après lecture du rapport des vérificateurs et après renseignements sur le fonds d'apprentissage, les comptes sont adoptés et décharge est donnée au caissier.

Budget: Le budget a également été publié dans le bulletin N° 7/73. Après lecture, il est approuvé sans avis contraire.

Cotisations 1974: fr. 35.-

Abonnement à la Revue 1974: fr. 45.-

Malgré la hausse massive, ces propositions sont adoptées sans avis contraire.

Le président central remercie les membres du Comité central pour leur collaboration et invite les retardataires à payer leur cotisation sans tarder.

Le rapport annuel est adopté dans son ensemble à l'unanimité.

4. Election d'un nouveau rédacteur en chef

M. le professeur Kobold a donné sa démission de rédacteur en chef pour le 1^{er} juillet 1973.

Sont proposés:

comme rédacteur en chef: Prof. R. Conzett

comme rédacteur pour la mensuration: Prof. A. Miserez

comme rédacteur pour la photogrammétrie: Chr. Eidenbenz

comme rédacteur pour l'aménagement: G. Wyssling

comme rédacteur pour le génie rural: H. Braschler

comme rédacteur pour le bulletin d'information:

Le Comité central reçoit mandat de chercher et de nommer un responsable.

Ces propositions sont approuvées avec applaudissements de l'assemblée.

5. Rapport de la commission professionnelle

M. Albrecht, président de la commission professionnelle, commente la prise de position qui a été adressée à chaque membre sous pli fermé. Il signale une erreur d'impression: à la place de «Berufsausbildung», il faut lire: «Berufsausübung». Précédemment, la commission professionnelle n'avait aucune activité. Les temps ont changé depuis l'ouverture de bureaux en association, de S.A., etc. Ces nouvelles formes de bureaux créent divers problèmes.

Les membres de la commission professionnelle sont: Albrecht, président; Kunz, Ruswil; Gaillard, Riddes; Schouvey, Lausanne; Schneider, Coire.

M. Albrecht souhaite que des membres suppléants soient nommés.

Sont proposés: H. Hofmann, Elgg; A. Hofmann, Andelfingen; M. Cherbuin, Aigle.

Devraient être encore nommés des représentants du Tessin et des sections de Vaud, Genève et Bâle. L'activité de la commission va se poursuivre. M. Albrecht attire l'attention sur le fait que chaque section devrait nommer une commission professionnelle qui pourrait juger en première instance.

6. Délivrance du brevet d'ingénieur-géomètre – Information

Le Comité central a rédigé un projet de prise de position. Il est lu à l'assemblée en allemand par le président central et traduit en français par A. Chauvy. Ce projet résulte d'une séance tenue par le Comité central en présence de M. le directeur Häberlin et de délégués de la conférence des géo-

mètres cantonaux, du Groupe patronal et du Groupe des ingénieurs du génie rural de la SIA. Il a notamment la teneur suivante: «Elle est d'avis que les exigences pour les examens théorique et pratique ne doivent en aucun cas être réduites. En d'autres termes, l'accès des diplômés ETS au brevet ne doit pas conduire à un abaissement des exigences. Elle défend le point de vue que tous les candidats au brevet, qu'ils soient diplômés d'une EPF ou d'une ETS, ont à se soumettre aux mêmes examens théorique et pratique. Il faut à tout prix éviter que se créent deux catégories différentes d'ingénieurs-géomètres.

Il faut cependant reconnaître que la possibilité accordée déjà aujourd'hui aux techniciens d'accéder à la patente en suivant des études complémentaires à l'EPF n'a pratiquement pas été utilisée. D'autre part, il faut admettre l'existence d'un authentique besoin d'ouvrir une voie acceptable permettant aux techniciens les plus qualifiés d'accéder aux examens du brevet. Le Comité central de la SSMAF reconnaît le bien-fondé de ce vœu et se déclare prêt à discuter de l'ouverture d'une telle voie, sous réserve que les conditions ci-dessus soient réalisées.

Plus que d'autres ingénieurs, l'ingénieur-géomètre occupe une position de coordinateur et doit être une personne de confiance entre les autorités et les particuliers. Il faut donc attribuer une grande importance à sa culture générale et l'exigence de la maturité ou d'un titre équivalent reste justifiée aujourd'hui comme hier. La formation du technicien présente sur ce point de grosses lacunes. Le but principal d'un cycle d'études complémentaires doit être précisément de combler ces lacunes en culture générale.

La proposition de l'Union Technique Suisse consistant à permettre l'admission directe à l'examen pratique du brevet ne répond pas à cette exigence et doit en conséquence être fermement rejetée. Les motifs invoqués dans le mémorandum ne résistent pas à l'examen. En particulier, il n'y a pas à attendre une accélération des mensurations en Suisse, car ce n'est pas le nombre de bureaux privés, mais bien celui des techniciens et dessinateurs employés qui détermine le volume de travail, ceci indépendamment du plafond du financement assuré par la Confédération et les cantons. On peut rappeler que l'intérêt manifesté par les ingénieurs-géomètres pour la mensuration cadastrale s'est subitement accru depuis la mise en vigueur du nouveau tarif de mensuration. C'est une illusion de croire que des techniciens ETS au bénéfice du brevet se consacraient exclusivement à la mensuration. L'évolution des plans d'étude des techniciens (extension de l'enseignement dans les domaines de la construction et de l'aménagement) prouve le contraire.»

H. Thorens déclare qu'il faut réagir contre la diffusion d'une fausse information par la radio, la TV et la presse de Suisse romande après l'approbation par le Conseil fédéral du règlement pour l'obtention du brevet, selon laquelle les techniciens pourraient sans autre obtenir le brevet. Il s'agit là d'une grossière altération du communiqué de la Direction fédérale des mensurations.

J. Frund donne connaissance de la prise de position du Groupe patronal vaudois.

Elle se distingue de celle du Comité central sur les points suivants:

- La proposition du Technicum des deux Bâle ne peut pas être retenue. Une année d'études complémentaires est à

peine suffisante pour approfondir la culture générale, mais elle peut être considérée comme une véritable préparation aux examens.

- Il s'agit de trouver une solution générale applicable à toutes les professions apparentées. Il faut réglementer le passage du technicum à l'EPF.

Weidmann: Le Technicum des deux Bâle n'est pas habilité à résoudre ce problème. Il doit rester du ressort de l'EPF. Il faut mieux tenir compte de l'avis des Romands.

Gapany souhaite que le géomètre puisse dans certains cas exercer les prérogatives du notaire.

Jaquet: Le Comité central est invité à prendre contact avec les EPF afin d'éviter que soient créées plusieurs catégories de géomètres.

Thorens désire que le Comité central adresse une lettre à l'ASTG lui faisant savoir que l'information diffusée était fausse. En outre, il s'oppose à un cycle d'études complémentaires selon le projet du Technicum des deux Bâle.

W. Schneider: Cette question est à renvoyer au Comité central et doit être discutée au cours d'une Assemblée générale extraordinaire.

Décision: L'amendement W. Schneider est accepté par la majorité.

7. Formation des apprentis

Cette question a été étudiée par une commission romande et une commission suisse allemande. On n'est pas encore parvenu à accorder totalement les points de vue des deux commissions. Il faut s'efforcer de trouver une solution valable pour toute la Suisse. La commission paritaire reçoit le mandat d'approfondir la question des écoles professionnelles supérieures. Cette affaire est renvoyée aux commissions pour éclaircir les problèmes qu'elle soulève.

8. Commission de prospective

Celle-ci est au travail et fera parvenir un rapport à l'assemblée aussitôt que les problèmes qu'elle étudie seront clarifiés.

La parole n'est pas demandée.

9. Commission d'automation

M. le professeur Conzett rappelle qu'il a régulièrement tenu les membres au courant des travaux de la commission par le canal du bulletin d'information. Il est envisagé d'organiser une journée d'information en 1974 consacrée à cet objet.

10. Rapprochement de la SSMAF et du Groupe des ingénieurs du génie rural de la SIA

Des éléments importants manquent encore.

Le président central de la SSMAF adressera une lettre au président de la SIA lui proposant d'engager des pourparlers à ce sujet.

Diverses questions sont à examiner de plus près, comme par exemple le statut des sections, celui du Groupe patronal, etc.

Le groupe des ingénieurs du génie rural de la SIA a créé une commission qui a établi la liste des avantages et des inconvénients. Divers points ayant été préalablement élucidés, la SSMAF engagera des pourparlers directement avec la SIA. Ceci est porté à la connaissance de l'assemblée qui donne son agrément.

11. Congrès FIG 1974 à Washington

Le président central informe l'assemblée que le Comité central a l'intention de faire organiser par la Swissair un voyage en Amérique à l'intention des membres. Il est envisagé de s'arrêter trois jours au congrès et de parcourir l'Amérique en avion durant seize jours. Un programme définitif du voyage proposé sera adressé à chaque membre en septembre 1973. Ceux qui s'y intéressent voudront bien s'annoncer à ce moment. Le président central Dütschler remercie M. Solari et le professeur Howald pour leur participation au congrès 1973 à Canberra comme délégués de notre société. Il est envisagé que le congrès de la FIG 1980 ou 1982 se tienne en Suisse. M. Gfeller a démissionné de son poste de membre de la commission 6 (instruments et méthodes). Les personnes qui pourraient envisager de lui succéder sont priées de s'annoncer au Comité central.

12. Divers

M. Gfeller a déposé un rapport comme président de la commission de propagande professionnelle. Il y propose que le nom de la commission soit modifié en «commission d'in-

formation sur l'exercice de la profession». En effet, la propagande n'a plus actuellement la même importance en raison du grand nombre d'étudiants inscrits à l'EPF. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. M. le directeur Häberlin informe l'assemblée que la question de l'accession des techniciens au brevet de géomètre revêt un caractère d'urgence. C'est devenu aujourd'hui un problème politique important. Le président central communique qu'une Assemblée générale extraordinaire consacrée à cet objet ne pourra pas être convoquée avant septembre.

M. Aebi pose la question de savoir comment notre profession sera désignée en cas d'une éventuelle fusion avec la SIA; «ingénieur du génie rural» lui paraît trop «paysan» et «ingénieur-géomètre» ne convient pas non plus. Le président central Dütschler est d'avis qu'à ce moment une nouvelle dénomination devrait être trouvée.

J. Weidmann fait une communication à l'assemblée au sujet du travail de la commission s'occupant des qualifications en matière d'aménagement.

Après avoir remercié le Comité central et l'assemblée, le président central Dütschler peut lever l'assemblée à 15 h 25.

Le teneur du procès-verbal: J. Grünenfelder

Patentierung von Ingenieur-Geometern

Auf Grund der bestandenen Prüfungen wurde den nachgenannten Herren der Ausweis als «Patentierter Ingenieur-Geometer» erteilt:

Ensuite d'examens subis avec succès, la patente d'«ingénieur-géomètre officiel» a été délivrée à MM.:

Bachmann Karl, von Freienstein-Teufen
Barth Pierre, de Seedorf BE
Barudoni Antonio, di Chironico
Biaggi Fabio, di Viganello
Bieri Peter, von Entlebuch
Braun René, de Genève et Bischofszell
Carosio Alessandro, di Lugano
Diering Horst, von Zürich
Flaad Paul, von Rorbas
Gloor Heinz, von Birrwil
Graf Jürg, von Rebstein
Gysel Hans, von Wilchingen
Hänggi Bruno, von Nunningen
Hasler Christian, von Männedorf

Ingenieurs-géomètres officiels patentés

Höhener Rudolf, von Gais
Hüni Ulrich, von Rüschlikon
Huser Peter, von Seelisberg
Lehmann Jean-Jacques, de Nyon et Langnau i.E.
Meyer Jean-Paul, de Turtmann
Miserez Jean-Paul, de Lajoux
Müller Ulrich, von Zürich und Schlieren
Nicolet-dit-Félix Georges, von Zürich, La Sagne und Les Ponts-de-Martel
Nussbaum René, de Großhöchstetten
Rohner Pius, von Au SG
Rohrbach Arthur, de Renens et Rüeggisberg
Schrenk Konrad, von Schaffhausen
Schuler Georg, von Braunwald
Signorell Domenic, von Sur GR

Bern, den 15. Oktober 1973

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement

Berne, le 15 octobre 1973

Département fédéral de justice et police

Commission suisse d'automatisme SSMAF

Conservation de la mensuration numérique

Anmerkung der Redaktion

Die Redaktion hat bisher davon abgesehen, in der Zeitschrift Übersetzungen von Fachartikeln und von Berichten in eine zweite Landessprache zu publizieren. Sie ging dabei von der Annahme aus, daß die Ausbildung auf den verschiedenen Schulstufen jeden Ingenieur instand setzen sollte, Texte in einer zweiten Landessprache ohne große Mühe zu verstehen. Sie ließ aber auch Übersetzungen deshalb nicht zu, weil es für sie sehr schwierig gewesen wäre, zu entscheiden, welche Artikel übersetzt werden sollten. Wenn hier ausnahmsweise der in der Juninummer 1973 in Deutsch publizierte Bericht der Schweizerischen Automationskommission auch in französischer Übersetzung erscheint, so betrachtet die Redaktion dies als ein außergewöhnliches Entgegenkommen, das sich durch die Bedeutung des Berichts und durch den speziellen Wunsch der Kollegen aus der französischen Schweiz rechtfertigen läßt.

1. Table des matières

- Remarques préalables
- Généralités
- Modèles de niveau différent
- Situation actuelle
- Points de vue de la commission sur diverses questions
- Buts pour l'activité future
- Conclusion

2. Remarques préalables

2.1

L'essentiel est qu'à l'intérieur de la commission et à l'extérieur de celle-ci des informations soient échangées; les études en cours doivent être conduites selon ce principe.